

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.11.419

Modification du
tableau des effectifs

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur CHABERNAUD
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

1. Toutes directions

Compte tenu des besoins des services, il convient de modifier le tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} décembre 2007, dans les conditions suivantes :

Cat	Suppression	Nb	Création	Nb	Direction	Service
A	*		Attaché	1	Politiques communautaires	Conservatoire G. FAURE
A	*		Ingénieur (avec EP)	1	DECVC	Eau potable /assainissement
A	*		Professeur d'enseignement artistique (avec EP)	2	Politiques communautaires	Conservatoire G. FAURE
A	Attaché	1	Attaché principal	1	Politiques communautaires	Conservatoire G. FAURE
A	Attaché	1	Attaché principal (avec EP)	1	Développement économique	Développement économique
A	Ingénieur	3	Ingénieur principal	3	DECVC DR DPSAT	Eau potable /assainissement Systèmes d'informations DPSAT
A	Ingénieur principal	1	Ingénieur en chef de classe normale	1	DECVC	Construction/patrimoine
A	Professeur classe normale	5	Professeur hors classe	3	Politiques communautaires Politiques communautaires	Conservatoire G. FAURE Acacias
A	Attaché principal	1	Directeur territorial	1	DFAG	Administration générale
B	*		Rédacteur territorial	2	DFAG	Service financier
B	*		ETAPS	1	Politiques communautaires	Nautilis
B	Rédacteur	5	Rédacteur principal	5	Pol. communautaires Pol. communautaires DECVC DFAG DG	Pol. communautaires Nautilis Eau potable /assainissement Service financier DG
B	Rédacteur	2	Rédacteur chef (avec EP)	2	DFAG DR	Service marchés GRH
B	Technicien supérieur	3	Technicien supérieur principal	3	DECVC	Déchets ménagers Eau potable/assainissement Espaces verts
B	ETAPS de 2 ^{ème} classe	1	ETAPS de 1 ^{ère} classe	1	Politiques communautaires	Nautilis
B	ETAPS de 1 ^{ère} classe	2	ETAPS hors classe	2	Politiques communautaires	Nautilis
C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Politiques communautaires	Conservatoire G. FAURE
C	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	2	Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe	2	DPSAT	Crèche
C	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	2	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	DECVC DR	Eau potable /assainissement Systèmes d'informations
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	DR	Carrières et paies

Cat	Suppression	Nb	Création	Nb	Direction	Service
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	5	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	DECVC	Entretien réseaux Déchets ménagers Déchets ménagers Qualité des eaux
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	11	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2 6 2 1	Politiques communautaires DECVC SEMEA DPSAT	Nautilus Valorisation Déchets ménagers Qualité des eaux SEMEA Crèche
Cat	Suppression	Nb	Création	Nb	Direction	Service
C	Agent de maîtrise	1	Agent de maîtrise principal	1	DECVC	Assainissement
C	Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe	1	Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{ère} classe	1	DPSAT	Crèche
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	Agent de maîtrise	3	DECVC	Déchets ménagers

* *détachement pour stage, le poste sera supprimé à la titularisation*

2. Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction

Service Assainissement

► L'organigramme du service Programmation – Etudes - SPANC comprend un poste de technicien en infrastructures et réseaux dont les missions consistent à :

- participer à l'élaboration des marchés de travaux et des pièces techniques ;
- assurer le suivi administratif, technique et financier des marchés ;
- mettre en oeuvre la procédure de réalisation des chantiers (information du public, recherche des meilleures solutions techniques et économiques....) ;
- être garant de la bonne application des règles administratives et techniques, des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers ;
- assurer le suivi des chantiers et en contrôler les délais d'exécution.

Ce poste est aujourd'hui calibré sur un grade de contrôleur (délibération n°406 du 12 décembre 2002). Afin de permettre une cohérence entre le grade et la fonction occupée, il conviendrait de créer un poste de technicien supérieur à temps complet, puis de supprimer le poste de contrôleur en tenant compte des délais éventuels de formation d'intégration et de professionnalisation post-recrutement.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
+ 884,92 euros pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2007.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°29 du 10 février 1997, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la mission d'agent de contrôle des réseaux d'assainissement.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (départ en retraite), il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 10 021 euros pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2007.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°149 du 5 mai 2006, un poste de contrôleur chef à temps complet pour assurer la mission de surveillant de travaux.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (départ en retraite), il conviendrait de supprimer le poste de contrôleur chef à temps complet et de créer un poste de contrôleur à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 15 635 euros pour une année et prendrait effet le 1^{er} janvier 2008.

Service Déchets ménagers

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°185 du 24 juin 2004, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la collecte des encombrants.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (décès), il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 8 097 euros pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2007.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°4 du 19 octobre 1984, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer la mission de rippeur.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (départ en retraite), il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 10 021 euros pour une année et prendrait effet le 3 janvier 2008.

Service Construction et patrimoine

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°422 du 11 décembre 2003, un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer la mission d'agent mécanicien au parc automobile.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (départ en retraite), il conviendrait de supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 7 055 euros pour une année et prendrait effet le 5 janvier 2008.

3. Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire

Service des Politiques solidaires

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°229 du 12 juin 2003, un poste de directeur territorial à temps complet pour assurer la mission de chef de service de la politique solidaire.

Afin de répondre aux nouveaux besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste de directeur territorial à temps complet (départ de l'agent pour fin de mission) et de créer un poste de technicien supérieur à temps complet - gestionnaire de bases de données territoriales et sociales.

Le gestionnaire de bases de données territoriales et sociales, sous l'autorité directe de la directrice, aurait pour missions d' :

- organiser et gérer un outil statistique et cartographique des données territoriales et sociales ;
- apporter un appui méthodologique pour le suivi et l'évaluation des programmes de politiques solidaires mis en œuvre par la direction.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 43 176 euros pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2007.

Crèche les Poussins

► Le conseil communautaire a créé, par délibérations n°215-1 du 28 juin 2001 et 149 du 5 mai 2006, deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet pour mettre en œuvre l'ensemble des activités nécessaires à l'accueil, la garde et l'éveil des enfants de la crèche.

Afin de pourvoir au remplacement des agents qui occupaient ces postes (départ en retraite), il conviendrait de supprimer les deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer deux postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :

- 18 381 euros pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2007.

TABLEAU RECAPITULATIF

Direction/service	Suppression	Nb	Création	Nb
Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction/ Assainissement			Technicien supérieur (TC)	1
Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction/ Assainissement	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (TC)	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1
Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction/ Assainissement	Contrôleur chef (TC)	1	Contrôleur (TC)	1
Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction/ Déchets ménagers	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (TC)	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1
Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction/ Déchets ménagers	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (TC)	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1
Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction/ Construction et patrimoine	Agent de maîtrise (TC)	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1
Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire/ Service Politiques Solidaires	Directeur territorial (TC)	1	Technicien supérieur (TC)	1
Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire/Crèche les Poussins	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (TC)	2	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe (TC)	2

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 25 octobre 2007,

Je vous propose :

DE MODIFIER le tableau des effectifs comme précisé ci-dessus.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2007 et au budget annexe assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 29 novembre 2007	Affiché le : 29 novembre 2007